



ANALYSE

2016/15

Lampiris, une « affaire » ?

Lampiris, une « affaire » ?

Le rachat de Lampiris par Total a suscité un certain émoi : les médias ont amplement relayé l'information et de nombreux clients ont réagi en appelant à un changement de fournisseur d'électricité (et de gaz, le cas échéant).

Le retour sur ces mouvements de capitaux est aussi l'occasion de faire un point sur le marché de l'électricité.

Lampiris : un fournisseur d'électricité

Le marché de l'électricité de l'Union Européenne (UE) a été « libéralisé ». Le processus a démarré avec la Directiveⁱ 2003/54/EG du 26 juin 2003, depuis laquelle sont intervenus deux autres textesⁱⁱ qui, eux, composent ce qu'on nomme le « 3ème paquet énergie » de l'UE (c'est-à-dire qu'ils reprennent l'ensemble de mesures organisant la libéralisation du marché de l'énergie, la lutte contre les émissions de CO2 et le réchauffement climatique).

Avant la libéralisation, le secteur de l'électricité comptait un petit nombre d'entreprises qui s'occupaient de « tout » (on dit qu'elles étaient « intégrées verticalement ») : elles produisaient l'électricité (ou l'importaient), la transportaient, la distribuaient et la vendaient (aux particuliers et aux entreprises). La libéralisation a eu pour conséquence que les activités de production / importation d'une part et de vente d'autre part, de transport et de distribution enfin ont été séparées. Depuis la libéralisation, « une foule d'acteurs contribuent au bon fonctionnement du marché de l'électricité »ⁱⁱⁱ. Nous les décrivons brièvement sur base des informations fournies par le CWaPE (cf. ci-après), sur le site de laquelle on trouvera les listes complètes des intervenants (<http://www.cwape.be/>).

- ♣ Les producteurs d'électricité : ils sont à la base de la chaîne et produisent l'électricité dans des centrales « traditionnelles » ou sur base de sources d'énergie renouvelable (parcs éoliens ou solaires, centrales thermiques ou hydroélectrique, etc.). Le courant « fabriqué » par ces producteurs est ensuite injecté sur le réseau de transport (haute tension) ou directement dans les réseaux de distribution (moyenne ou basse tension) avant d'être livré au consommateur final (industrie, institutions, PME, clients résidentiels, etc.).
- ♣ Les bourses d'énergie^{iv} : il s'agit de plateformes d'achat et de vente d'énergie destinées aux acteurs de marché. Ils peuvent y négocier, de façon anonyme, pour le jour-même ou le lendemain, leurs achats et ventes d'électricité.
- ♣ Les fournisseurs : ce sont les entreprises qui, actives dans les « bourses d'énergie », se chargent de négocier l'achat de l'électricité auprès des producteurs et de la revendre à leurs clients belges. Chaque fournisseur a également un droit d'accès au réseau de distribution, après obtention d'une licence de fourniture.
- ♣ Les gestionnaires de réseau de transport : ils sont responsables de la gestion fiable et efficace des réseaux de transport à haute et très haute tension. En Belgique, on compte un gestionnaire de réseau de transport (GRT) unique : Elia.
- ♣ Les gestionnaires de réseau de distribution : ils sont responsables de la gestion fiable et efficace des réseaux de distribution à moyenne et basse tension. Ce sont eux qui acheminent l'électricité vers les clients résidentiels, les PME, etc. Ils sont aussi en charge de l'éclairage public. En Wallonie, il s'agit essentiellement d'Ores.

♣ Les régulateurs sont en quelque sorte les « gendarmes » du marché de l'énergie. Ils ont pour mission de :

- veiller à la transparence et la concurrence sur le marché de l'énergie ;
- vérifier que le fonctionnement du marché soit conforme à l'intérêt général et à la politique énergétique globale ;
- défendre les intérêts des consommateurs ;
- conseiller les autorités en matière énergétique.

En Belgique, on compte un régulateur fédéral, la CREG (Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz) et trois régulateurs régionaux : la CWaPE en Wallonie, Brugel (<http://www.brugel.be/fr>) dans la Région de Bruxelles-Capitale et la VREG (<http://www.vreg.be/fr>) en Flandre.

♣ Les clients.

La stratégie

La société Lampiris, fondée en 2003 par Bruno Venanzi et Bruno Vanderschueren, est pour l'essentiel un fournisseur. Elle a basé sa stratégie d'implantation sur le marché sur trois axes : (1) des tarifs moins chers, (2) de l'électricité 100 % verte et, enfin, (3) une implantation belge (voire wallonne).

1. Le prix ^v

L'argument « prix » est classique en marketing, il s'est - tout aussi classiquement - progressivement trouvé abandonné : « *aujourd'hui, les offres en gaz et en électricité proposées par Lampiris ne figurent plus parmi les meilleures du marché (...) Lampiris est désormais très loin du top. Et la tendance est absolument identique pour la fourniture de gaz.*^{vi} »

2. L'argument de l'électricité « 100 % verte »

Les capacités de production de Lampiris sont pour le moins réduites et, en tout cas, totalement incapables de répondre à la demande des quelque 850 à 900.000 clients de ce fournisseur. Lampiris collabore avec 1300 (petits) producteurs locaux (utilisant des panneaux solaires, des éoliennes, de la biomasse et du biogaz), elle possède une éolienne à Couvin (via une coopérative) et, depuis 2014 elle exploite la centrale de la Plate Taille. Il s'agit d'une centrale hydroélectrique de pompage-turbinage^{vii} (140 MW, équivalant à 60 éoliennes).

Pour Greenpeace, ces capacités correspondent à 18 % de l'électricité fournie par Lampiris à ses clients.

D'où vient donc le solde ?

- Toujours selon Greenpeace, il y a quelques années, 44 % de l'électricité vendue par Lampiris étaient fournis par le « traitement des déchets ». Même si cette part a fortement diminué pour être aujourd'hui ramenée aux alentours de 10 %, cette source d'électricité reste fortement contestée en raison des questions que pose la gestion des déchets et des fumées. Pour une tonne de déchets non dangereux incinérée, ce sont environ 30 kg de REFIOM (pour : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) qui sont produits. Ils contiennent les gaz acides et les poussières, auxquels s'ajoutent également les métaux lourds, les oxydes d'azote et les dioxines. Après traitement, ils sont enfouis en centre de stockage pour déchets dangereux ou dans d'anciennes mines de sel : ils représentent une menace de pollution diffuse pour les générations futures.
- Plus étonnant encore, 12% de l'électricité fournie par Lampiris proviennent du gaz naturel, 20 % du charbon et du pétrole et 21%... de l'énergie nucléaire^{viii}.

Si l'on se réfère à la définition classique de l'électricité verte (*électricité produite à partir de la cogénération de qualité ou de sources renouvelables dont font partie le vent, le soleil, l'eau et la biomasse*), ces constats ont de quoi étonner : d'où vient donc que Lampiris (comme d'autres au demeurant) puisse vendre de l'électricité 100 % verte ?

C'est que les contrats annoncés par les fournisseurs comme « 100 % verts » utilisent un système européen, le « label de garantie d'origine » (LGO).

Ces labels sont octroyés à un producteur ayant « fabriqué » une certaine quantité d'électricité *vraiment* verte. Ce producteur peut ensuite vendre ce label à un fournisseur, ailleurs en Europe, qui, veut quant à lui vendre une électricité « verte ».

Très concrètement comment ça se passe ? Les fournisseurs belges n'achètent pas les labels (qui coûtent quelques dizaines de centimes pièce) en Belgique, mais principalement en Norvège, au Danemark ou en Islande, des pays en avance sur leurs objectifs renouvelables imposés par l'Europe. En Norvège par exemple, les fournisseurs n'utilisent pas l'argument du 100 % vert pour appâter les clients locaux. Les producteurs (réellement) verts norvégiens vendent en fait trop de labels vers l'étranger pour qu'il leur en reste... La Norvège produit donc plus d'électricité verte que nous, mais les tarifs n'y ont pas le label vert !

Le système est très critiqué. En effet, trop peu de fournisseurs sont intéressés par cette « verdisation » de la production, la demande de LGO sur le marché européen est dès lors insuffisante et leur prix est, en définitive, dérisoire^{ix}. C'est pourquoi les fournisseurs belges en font un usage intensif et verdissent leur électricité à bon compte, sans qu'une somme substantielle n'ait été versée au producteur de renouvelables.

On peut se livrer à une critique en règle du choix, purement idéologique, de recourir au marché pour gérer la question climatique (puisqu'en définitive c'est de cela qu'il s'agit). Nous constaterons simplement ici que le mécanisme basé sur la délivrance de LGO et sensé encourager le développement des filières vertes manque complètement son but : il permet essentiellement à des fournisseurs de verdir à bas prix l'électricité qu'ils vendent, tout en ne soutenant en rien les filières renouvelables...

3. L'implantation belge

Les quatre détenteurs de la société Lampiris ont revendu l'entièreté de leurs parts à Total. Bruno Venanzi et Bruno Vanderschueren, les fondateurs (détenteurs de 30 % de la société), vont empocher entre 45 et 60 millions d'euros, les deux autres actionnaires (la SRIW et Gimv^x - détenteurs chacun de 16,5 %) un peu plus de la moitié de cette somme.

En dehors de l'habituel discours sur les nécessités du développement de l'entreprise etc., les raisons de la vente sautent donc aux yeux... : les actionnaires ont réalisé un profit important.

Ce qui pose problème, c'est l'acheteur. Total est en effet une société pour le moins controversée. On se souvient du naufrage de l'Erika en 1999 (condamnation de Total en 2012), il faut aussi se rappeler qu'en 2000 Elf-Aquitaine et Total-Fina ont fusionné pour donner naissance au géant pétrolier Total.

Il se fait que Elf (puis Elf Aquitaine), Total-Fina et ensuite Total sont largement impliquées dans un ensemble d'affaires que l'on peut qualifier de nauséabondes^{xi}. Notons, sans vouloir être exhaustifs, que de forts soupçons (et parfois d'irréfutables preuves) pèsent sur l'implication de ces pétroliers français :

- ♣ au Cameroun (entre 1960 et 1971 essentiellement) et sur leurs rapports avec Paul Biya le 2ème président, indéfiniment réélu, depuis l'indépendance ;
- ♣ dans la guerre du Biafra (entre 2 et 3 millions de morts). La sécession du Biafra n'était pas fortuite, elle abritait l'essentiel des champs pétroliers ; Elf, comme Shell et BP, allaient être les premiers à négocier les contrats pétroliers avec l'autorité rebelle du Biafra ;
- ♣ au Gabon, affaires qui commencent en 1964 ;
- ♣ au Congo où la guerre civile congolaise aura fait 500 000 morts, largement à cause du « dictateur d'Elf » Sassou Nguesso ;

- ♣ dans l'« Angolagate » un circuit français de trafic d'armes, de détournement de fonds qui a alimenté les différents camps de la guerre civile angolaise, livrant des tonnes de véhicules blindés, d'armes lourdes et légères mais aussi d'armes anti-personnelles. La guerre civile angolaise a fait entre 500 000 et 1 million de morts. Aujourd'hui, l'Angola reste une des principales sources de profit du groupe Total.

On mentionnera encore les soupçons relatifs au Soudan, à la Lybie, au Sahara occidental (Maroc), au Mali, au Nigeria (la première puissance pétrolière du continent et un des pays les plus pauvres, corrompu, déchiré par les conflits communautaires et dont 75 % des revenus du pétrole, soit 35 milliards de dollars, échappent au budget de l'Etat), etc.

Que faire dès lors ?

Au-delà de l'ensemble des considérations critiques que l'on pourrait émettre sur la libéralisation du « marché » de l'électricité et qui devraient faire l'objet de longs développements, pour en rester au seul cas Lampiris, on peut comprendre que les clients qui avaient fait un choix écologique et politique se montrent désespérés et déçus.

Mais, s'il est un avantage à la libéralisation, c'est celui de pouvoir changer aisément de fournisseur. Et, pour ce faire, les sites de comparaison des différentes prestations et prix ne manquent pas.

Nous conseillons vivement celui de Greenpeace qui permet non seulement de mesurer très précisément les prix et les avantages financiers hors toute considération morale ou politique mais d'ajouter de critères écologiques fort intéressants : <http://greenpeace.comparateur-energie.be/>

Reste cependant que chacun peut agir en son âme et conscience...

Jean-François Pontégnie



Avec le soutien de



Cette analyse est disponible au format PDF sur notre site Internet www.acrf.be

L'ACRF-Femmes en milieu rural souhaite que les informations qu'elle publie soient diffusées et reproduites. Toutefois, n'oubliez pas, dans ce cas, de mentionner la source et de nous transmettre copie de la publication.

Merci !

ⁱ Une directive européenne fixe les objectifs à atteindre par les États membres, auxquels elle délègue le choix des moyens. Le législateur (les parlements) des pays membres doivent adopter un acte de transposition en droit interne qui adapte la législation nationale au regard des objectifs définis dans la directive.

ⁱⁱ [Directive 2009/72/CE](#) du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et abrogeant la directive 2003/54/CE ; [Règlement \(CE\) n° 714/2009](#) du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 sur les conditions d'accès au réseau pour les échanges transfrontaliers d'électricité et abrogeant le règlement (CE) n° 1228/2003.

ⁱⁱⁱ <http://www.elia.be/fr/a-propos-elia/electricity-market-players>

^{iv} L'histoire de la naissance et des fusions progressives des bourses est longue et complexe. Actuellement, les diverses bourses européennes sont - en lien avec l'intégration progressive du marché européen de l'électricité et le couplage des différents réseaux - en voie d'intégration au sein d'une seule et même entité, EPEX SPOT, une société de droit européen basée à Paris

^v Les points (1) et (2) ont été rédigés d'après les articles de presse suivants :

Total rachète 100% de Lampiris - Xavier Counasse - Le Soir - 14 juin 2016 -

Lampiris: toujours belge, toujours vert, toujours moins cher ? - Xavier Counasse - Le Soir - 15 juin 2016 -

Total rachète Lampiris pour plus de 150 millions - Rédaction - La Libre - 14 juin 2016

Total, le choix risqué de Lampiris - Laurent Lambrecht - La Libre - 15 juin 2016 -

^{vi} Xavier Counasse - 15 juin 2016 - op. cit.

^{vii} Le principe du pompage - turbinage est le suivant :

- a) L'eau est pompée depuis le réservoir inférieur vers le réservoir supérieur lorsqu'il y a trop d'énergie verte produite par rapport à celle consommée et que son prix est donc très bas (heures creuses, faible consommation, forte production d'énergie solaire ou éolienne) ;
- b) L'électricité est ensuite produite lorsque l'énergie renouvelable vient à manquer (haute consommation, moindre production d'énergie solaire ou éolienne). L'eau ainsi restituée du réservoir supérieur vers le réservoir inférieur active les turbines de la centrale pour créer de l'énergie (turbinage).

^{viii} Chiffres de **27 juin 2016**, basés sur les données de fin 2013 (<http://www.greenpeace.org/belgium/fr/electricite-verte/>)

^{ix} On le sait, l'Europe, ou en tout cas la Commission européenne, est inconditionnellement attachée au « marché ». La théorie postule que si toutes les offres et les demandes sont claires, transparentes et accessibles, le prix s'équilibre et est *forcément* juste. Dans le cas qui nous occupe si l'offre de LGO est plus importante que la demande, leur prix baisse, c'est tout simplement *normal*.

^x SRIW : la société régionale d'investissement de Wallonie : « *Le Groupe S.R.I.W. contribue au développement de l'économie de notre Région en intervenant financièrement dans les projets de développement d'entreprises wallonnes ou implantées en Wallonie. Elle participe à leur croissance, aux côtés d'investisseurs privés, via des prêts mais également des prises de participation* » - <http://www.sriw.be/fr/>

Gimv : société d'investissement appartenant à la Région flamande (26,83 %), au Boerenbond et à diverses banques (BNP Paribas, ING, KBC, etc.). « Gimv gère actuellement environ 1,8 milliard d'euros (y compris des partenariats de co-investissement) et près de 50 participations. Dans le cadre de plateformes d'investissement sectorielles, Gimv identifie des sociétés dynamiques et innovantes présentant un fort potentiel de croissance et les accompagne pour devenir des acteurs leaders sur leurs marchés. » - <http://www.gimv.com/fr/>

^{xi} On lira avec beaucoup d'intérêt le très officiel (et volumineux) rapport d'information n°1859 sur le rôle des compagnies pétrolières dans la politique internationale : <http://www.ibiblio.org/obl/docs3/i1859-02.htm>.